

N° 364
Mai
Juin
2011

infos

communales

Baelen - Membach



Dossier:

Les permis d'urbanisme

En images

- La nouvelle école

Histoire

- Baelen-Membach dans les cartes anciennes

Nature

- Le blaireau

En bref

- La population en quelques chiffres
- Plaines de vacances d'été: début des inscriptions
- Promenades et expositions
- Baelen devient « commune Maya »
- Contrat de rivière Vesdre
- Un distributeur de journaux à Membach



Les lauréats des Mérites 2010



Rôle de garde des médecins

Le médecin généraliste de garde (week-end et jours fériés) est joignable **au numéro unique : 087/ 33 87 00**. La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, le week-end **du vendredi 19h au lundi 8h et les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**. Ce numéro unique pourra aussi être utilisé pour contacter le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**.

Région Dolhain-Baelen-Welkenraedt

Adresses des médecins

Limbourg

DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOE	
JUNKER Paul	087.76.34.70
Avenue Reine Astrid 19 DOLHAIN	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN	

Baelen S/Vesdre

STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN	
XHAUFLAIRE José	087.76.30.81
Rue du Thier 19-21 BAELEN	

Welkenraedt

ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT	
ANCION Thierry	087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoit	087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT	
ORBAN Thierry	087.88.32.22
Rue de l'Usine 17 WELKENRAEDT	
PICQUOT Eric	087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT	
RÖMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT	

Lontzen

FRANCK Alain	087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN	

LE MOT DU BOURGMESTRE

Vous pourrez lire dans le présent numéro un article consacré aux permis d'urbanisme et plus particulièrement à la procédure à suivre pour l'introduction d'un dossier en bonne et due forme.

Ces dernières années, de multiples révisions du CWATUPE (Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie) ont été entamées dans le but de simplifier ces dispositions réglementaires, afin que chacun d'entre nous puisse les interpréter. Or, le législateur n'a pas atteint le but poursuivi puisque l'on assiste, au contraire, à une complexification qui a pour résultat que seuls les professionnels de cette discipline la maîtrisent.

Bien consciente des difficultés auxquelles étaient confrontées les communes, la Région wallonne leur a octroyé des aides financières afin qu'elles puissent s'adjoindre un conseiller en urbanisme et aménagement du territoire; c'est la fonction qu'exerce Madame M-L Delière au sein de notre Administration communale.

Les conseils que pourra vous donner cet agent doivent vous permettre d'introduire un dossier qui vous mettra à l'abri de soucis parfois importants et qui ne sont jamais agréables à gérer tant par les demandeurs que par les autorités communales.

Il est important de rappeler que, si la commune dispose d'une certaine autonomie pour délivrer les permis « classiques », le fonctionnaire délégué (directeur des services décentralisés de l'urbanisme) reste compétent pour les dossiers nécessitant une dérogation au plan de secteur et que les pouvoirs communaux sont tenus de respecter l'avis du fonctionnaire dans ce domaine afin d'éviter toute procédure de recours.

La commune est parfois sollicitée par des propriétaires de terrains pour la plupart en zone agricole, qui souhaiteraient voir ceux-ci transférés en zone d'habitat à caractère rural. Il y a lieu de préciser que seul le gouvernement wallon est compétent pour décider de la révision des plans de secteur et que, par conséquent, il n'appartient pas à la commune de prendre des initiatives dans ce domaine qui, d'ailleurs, n'aboutiraient pas.

La Région wallonne est couverte par 23 plans de secteur, adoptés entre 1977 et 1987.

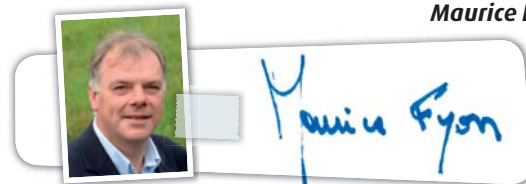
Depuis leur adoption, ils ont fait l'objet de nombreuses révisions à l'initiative du Gouvernement wallon qui a estimé nécessaire de les adapter mais surtout pour y inscrire de nouveaux projets tels que : routes, lignes électriques à haute tension, tracé TGV, nouvelles zones d'activité économique, zones d'extraction, etc.

Pour les zones affectées à l'habitat, la politique du Gouvernement préconise l'utilisation des terrains disponibles dans les zones existantes et la mise en œuvre des anciennes zones d'extension d'habitat devenues ZACC (Zone d'aménagement communale concertée).

Il est donc de bon conseil, pour tout un chacun qui souhaite se lancer dans des travaux de rénovation ou de construction, de faire un détour préalable par les services communaux. Le peu de temps consacré permettra de s'assurer de la légalité du projet et d'éviter toute désillusion ou procédure fastidieuse dans le futur.

Que le beau temps dont nous bénéficions actuellement vous aide à mener à bien vos divers projets.

Votre Bourgmestre,
Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable: Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination: Francis BEBRONNE, Echevin

Prochaine édition: juillet / août 2011 distribué vers le 11 juillet 2011

Date limite de remise des documents: 15 juin 2011

Envoi de documents par e-mail à « bulletincommunal@baelen.be » en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, **photos en format.jpg à envoyer en pièce jointe**.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BAELEN

www.baelen.be

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire

Lundi 8h30 - 12h
Mardi 8h30 - 12h et 14h - 16h
 Mercredi 8h30 - 12h
Jeudi 8h30 - 12h et 14h - 16h
 Vendredi 8h30 - 12h
 Samedi 9h - 12h (permanence)
(permanence cartes d'ident. élect. uniquement les 1^{er} et 3^e samedis du mois)
 Sur rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi après-midi.

Bureaux fermés

L'Administration communale sera fermée le jeudi 2 juin (Ascension) et le lundi 13 juin (Pentecôte).

ETAT-CIVIL

Naissances

Joan BRAUN, route d'Eupen, 70 (18/02)
 Timéo LEGROS, r. Jean XXIII, 57 (11/03)
 Ethan VAN GENECHTEN, r. Plein-Vent, 16 (12/03)
 Ethan BOLLETTE, r. Perkiets, 2 (31/03)
 Noa COUNASSE, route Jean XXIII, 19 (31/03)
 Anaïs KRÄMER, r. de la Régence, 8 (28/03)
 Elsa ORTMANS, r. de l'Eglise, 18 (08/04)

Mariages

Daniel REUL et Anne VANLEEuw,
 rue Longue, 8/3 (12/03)

Décès

Elisabeth BERKELE, Vve de Herbert BÖHME,
 r. du Pensionnat, 7 (16/02)
 Lambert SCHLOSSMACHER,
 r. du Pensionnat, 7 (21/02)
 Maria HENNES, Vve de Albert PIERLOT,
 r. du Pensionnat, 7 (05/03)
 Stephanie MEIER, r. du Pensionnat, 7 (12/03)
 Marcel VOSS, Vf de Marie GRIGNARD,
 Levée de Limbourg, 5 (24/03)
 Hildegard WILD, Vve de Joseph BREUER,
 r. du Pensionnat, 7 (26/03)
 Wulf-Dietrich KASELOFSKY, époux de Ursula MEURER,
 rue Longue, 54 (01/04)
 Johann TROST, Vf de Louise LANGER,
 r. du Pensionnat, 7 (04/04)
 Monique SCHYNS, Épouse de Luc DEJARDIN,
 r. du Pensionnat, 7 (06/04)
 Josephine KEUTGEN, Vve de Hubert HICK,
 route d'Eupen, 69 (07/04)
 André GAZON, Époux de Monique KLEIN,
 chemin de Hoevel, 8 (11/04)

PARUTIONS 2011 DU BULLETIN COMMUNAL : planning

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
juillet/août 2011	15-juin-11	lundi 11 juillet
sept/oct 2011	15-août-11	lundi 5 septembre
nov/déc 2011	15-oct-11	lundi 7 novembre

N.B. La date de distribution reste indicative et peut varier de quelques jours. La Commune de Baelen ne peut en être tenue responsable.



Attention !

Pour cause de personnel réduit pendant les vacances, les bureaux de l'Administration communale seront **fermés tous les après-midi du 1^{er} juillet au 31 août**.

En outre, il n'y aura qu'une permanence par mois pour les cartes d'identité électroniques: le 1^{er} samedi de juillet (02/07) et le 3^e samedi d'août (20/08)

Cartes d'identité électroniques belges

Du lundi au vendredi suivant l'horaire habituel et uniquement les 1^{er} et 3^e samedis du mois sauf en juillet-août (voir ci-dessus).

REMERCIEMENTS

Monsieur Patrick MARGRAFF * 17.08.1953 † 16.03.2011

Son épouse, INES SOTO-AGUILERA,
 Ses parents, Madame et Monsieur MARGRAFF-LAMBERTY
 Ses frères, Robert, Roger et Daniel
 Remercient les voisins et tous ceux qui, par leur présence, leurs messages ou leurs fleurs ont bien voulu rendre un dernier hommage à leur défunt.

Profondément touchés par les marques de sympathie exprimées lors du décès de Monsieur André GAZON, survenu ce 11 avril 2011, nous aimerions remercier tous ceux qui, par leurs fleurs, leurs attentions, leur présence, lui ont rendu un dernier hommage.

Son épouse, Monique Klein, ses enfants, Eric et Luc Gazon, et leur famille

OBJETS TROUVÉS

Renseignements:
 Administration communale
 087/76.01.10

Un gros trousseau de clés
 a été trouvé à Boveroth (Membach) le 14 mars:
 15 clés, avec 2 porte-clés,
 dont 1 qui mentionne le nom « Pia »



DEPOT DES SACS POUBELLES / PMC / PAPIERS-CARTONS POUR LE RAMASSAGE

Veuillez déposer vos sacs poubelles, ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons, aux jours prévus pour leur collecte, **la veille après 18h ou le jour même avant 6h**.

Ne laissons pas traîner les sacs en bordure de rue plus de temps qu'il ne faut (il s'agit également d'une question d'hygiène publique).

Documents de voyage : pensez-y à temps...

Avant chaque départ à l'étranger, il est conseillé de s'informer sur les documents de voyage exigés, soit auprès de votre bureau de voyage ou sur le site web des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.be> : rubrique « En voyage » / « Documents de voyage ».

Nous vous rappelons que tout enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une Kids-ID (document d'identité électronique avec photo) ou d'un certificat d'identité en carton avec photo valable, dès qu'il passe la frontière belge et pour les voyages effectués au sein de l'Europe.

Afin de recevoir la Kids-ID à temps, **la demande doit être introduite auprès de l'Administration communale au moins 3 SEMAINES AVANT la date de départ prévue** (ce délai est exigé pour la fabrication et la livraison de la Kids-ID).

L'enfant doit en outre être présent et accompagné de l'un de ses parents.

Il faudra également se munir d'une photo d'identité répondant aux mêmes critères que ceux requis pour la confection des autres cartes d'identité électroniques (fond blanc...).

En procédure normale, le coût s'élève à **3 €**.

En cas d'introduction d'une demande de Kids-ID ou de passeport de voyage hors délai, il faudra recourir à la procédure d'urgence dont le coût atteint 106, 170 ou 210 € selon le cas !

Tous les pays ne reconnaissent pas la Kids-ID comme étant un document d'identité valable : veuillez consulter le tableau du S.P.F. Affaires Etrangères sur le site du Registre National, à l'adresse suivante : <http://www.ibz.rn.fgov.be> : rubrique « Kids-ID » / « Accès à l'étranger ».

Tonte des pelouses

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des tondeuses est **INTERDIT** **durant toute la journée, les dimanches et jours fériés**, ainsi que **les autres jours entre 20h et 8h**.

(article 132.6 de l'Ordonnance de police administrative adoptée par le Conseil communal)



Nouvelles du CPAS

Depuis le début de l'année 2011, le CPAS dispose d'un logement d'urgence pouvant accueillir au maximum 5 personnes. Sa création fait suite à un appel à projets « Augmentation du nombre de logements d'urgence » lancé par le SPP Intégration Sociale et subsidié par la Loterie Nationale.

Qu'est ce qu'un logement d'urgence ?

C'est un logement que le CPAS loue pour une courte période à des personnes qui se trouvent dans une situation de besoin. Le contrat de location est conclu pour un **maximum de 4 mois**, et peut être prolongé une fois.

Le séjour dans le logement d'urgence offre une période temporaire de sécurité pendant laquelle une solution durable au problème de logement doit être trouvée. Cela permet d'éviter aux personnes d'être entraînées dans une spirale de précarité et d'être accompagnées par un travailleur(-se) social(-e) du CPAS durant cette période.

A quel public ce logement est-il destiné ?

Un logement d'urgence offre une réponse à la situation de personnes qui se trouvent sans logement :

- > Parce que leur logement a été déclaré insalubre ou inhabitable ;
- > En raison d'un avis d'expulsion ;
- > En raison d'un conflit familial (violence conjugale notamment) ;
- > En raison d'une catastrophe telle qu'un incendie ou une inondation ;
- > Parce qu'elles sont sans-abri ;
- > ...

Il ne s'agit donc pas d'une solution à proposer à des personnes qui cherchent à déménager parce que leur loyer est trop élevé, pas plus qu'à des demandeurs d'asile qui s'installent sur le territoire d'une commune.

Si vous ou votre famille rencontrez un de ces problèmes (et résidez sur le territoire de notre commune), n'hésitez pas à prendre contact avec le service social du CPAS.

Déclarations fiscales 2011

Comme chaque année, un fonctionnaire de l'administration des finances sera à votre disposition pour vous aider à compléter votre déclaration fiscale.

La permanence aura lieu le jeudi 9 juin 2011 de 9h à 11h30 à la maison communale.

N'oubliez pas de vous munir de tous les documents utiles à votre déclaration.

Heures d'ouverture des bureaux :

Lundi	8h30 – 12h et 13h30 – 16h
Mardi	8h30 – 12h fermé
Mercredi	8h30 – 12h et 13h30 – 16h
Jeudi	8h30 – 12h fermé
Vendredi	8h30 – 12h fermé



Permanences à Baelen **tous les vendredis** de 9h à 12h dans les locaux de l'Agence Locale pour l'Emploi, rue de la Régence 6.

Place des Combattants 21 - B-4840 Welkenraedt - Tél. : **087/69.32.00** - Fax : **087/69.32.09**

KERMESSE à MEMBACH 2011 du samedi 25 juin au mardi 28 juin

Samedi 25 juin : 20h : Salle St Jean : GRAND BAL en l'honneur du Roy.

Samedi 25 juin : 15h: devant la Salle St Jean : concours de dessins pour tous les enfants entre 4 et 12 ans (org. L.A.C.).

Dimanche 26 juin : 16h : CORTEGE de la Société Royale St Jean et TIR à l'oiseau.

KERMESSE à BAELEN 2011 du samedi 4 juin au mardi 7 juin

Samedi 4 juin : 14h : au parc communal : APRES-MIDI RECREATIVE POUR LES ENFANTS :
Concours de dessin pour enfants de 4 à 12 ans
15h30 : Spectacle de clowns - (org. L.A.C.)

Samedi 4 juin : 21h : BAL DE LA KERMESSE avec Guy Cremer et son orchestre
(org. Sté Royale de Tir St-Paul)

Samedi 4 juin : de 9h à 18h et **dimanche 5 juin** de 11h à 18h : maison communale :
EXPOSITION DE PEINTURES : Rétrospective PIERRE EYDT
+ BAELEN et MEMBACH sur la toile (org. L.A.C.)

Dimanche 5 juin : entre 14h30 et 17h30 : COURSE CYCLISTE (départ et arrivée rue Jean XXIII)

Mardi 7 juin : JOURNEE DE LA SOCIETE DE TIR ST-PAUL
10h : Messe pour les vivants et défunts de notre société, et plus particulièrement pour les membres décédés après la fête patronale, suivie d'un petit cortège dans le village accompagné de la fanfare et des enfants de l'école.
15h : Cortège, toujours accompagné de la fanfare, vers le champ de tir.
15h30 : **Début du tir à l'oiseau**

Après la chute du coq, les aînés exécuteront le **jeu du drapeau** en l'honneur du nouveau roi.
Ensuite **soirée avec animation musicale et entrée du nouveau roi**.

MESURES DE SECURITE POUR LA COURSE CYCLISTE DE LA KERMESSE le dimanche 5 juin.

Pendant le déroulement de la course, **entre 14h30 et 17h30, la circulation sera interdite, route Jean XXIII, dans le sens contraire de la course** (sauf circulation locale).

AVIS SECURITE

Les sirènes du réseau civil d'alerte installées dans les zones à risque situées autour des entreprises Seveso ou des centres nucléaires sont testées au début de chaque trimestre (tous les premiers jeudis du premier mois de chaque trimestre).

Il est apparu, lors des tests précédents, que les sirènes étaient également audibles dans les communes voisines ne disposant pas (encore) de sirènes. C'est pourquoi la Direction générale Centre de crise (S.P.F. Intérieur) nous demande de relayer auprès de la population les dates auxquelles auront lieu ces tests.

Prochain test : les sirènes seront actionnées entre **12h et 13h, le 7 juillet**.

Au moment de l'essai, la sirène diffusera un signal d'alarme NBC (nucléaire, biologique, chimique). Il s'agit d'un son modulé strident qui est répété après une brève interruption. Un message parlé « Signal d'essai » sera ensuite diffusé par les haut-parleurs de la sirène. Des informations concernant le réseau d'alerte de la Sécurité civile sont toujours disponibles sur le site Internet www.centredecrise.be



Agence Locale pour l'Emploi de Baelen (ASBL)

Lundi - Mardi - Jeudi de 8h à 12h
et de 13h30 à 16h30

Rue de la Régence, 6 - 4837 Baelen
Tél. 087/76.01.28 - Fax 087/76.01.17
Claudine.Bebonne@publilink.be

Si vous cherchez du travail...

Un classeur contenant les offres d'emploi du FOREM est mis à la disposition du public au bureau de l'A.L.E. (Agence locale pour l'emploi) situé Rue de la Régence 6, pendant les heures d'ouverture : **lundi, mardi et jeudi** : de 8h à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que le **vendredi** pendant la permanence de la Maison de l'emploi, de 9h à 12h.

Vous pouvez y consulter des affichettes très détaillées (profil, compétences requises, type de contrat, coordonnées de l'employeur...). Elles sont mises à jour quotidiennement.

Le parc d'activités économiques Eupen - Baelen

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI+ (Service Promotion Initiatives en Province de Liège).

Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

SPI+

Atrium Vertbois, rue du Vertbois 11,
4000 LIEGE
Tél. : 04/230.11.11 - Fax : 04/230.11.20
www.spi.be



■ Distribution du bulletin communal

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les 3 boulangeries de notre commune ainsi qu'à la librairie « Chez tante Jack ».

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

■ Faire paraître de l'info dans le bulletin communal

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél 071/71.32.91) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à « bulletincommunal@baelen.be » un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou à Francis Bebronne (tél 0479/26.95.41) qui gère la coordination.

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

■ Le saviez-vous ?

Au 5 avril 2011, Baelen et Membach comptent ensemble 4259 habitants. Parmi eux :

3050 à Baelen et 1209 à Membach
2094 hommes et 2105 femmes
93.10% de belges et 6.9% d'étrangers

Les étrangers qui vivent sur le territoire de Baelen et Membach sont principalement originaires des pays suivants : Allemagne (151 personnes), Pays-Bas (32), France (19), Italie (15), Espagne (14). Viennent ensuite la Bosnie-Herzégovine (8), la Roumanie (8), le Maroc (6), la Suisse (6), le Kirghizistan (5), la Russie (4)... La commune compte 30 nationalités différentes au total.

■ Les lauréats du Mérite sportif, culturel/associatif et du dévouement local

Les Mérites ont été distribués en février dernier, dans la salle du conseil de l'administration communale. Ne manquez pas notre article sur cette soirée d'élections dans ce bulletin. Voici les noms des lauréats de cette année :

Mérite sportif : Kevin Vandenberg, jeune joueur du Standard

Mérite culturel et associatif : Nathalie Thönissen, présidente du L.A.C

Mérite du dévouement local : Georges Pirnay, du RFC Baelen

Félicitations à tous les trois, ainsi qu'à tous les nominés de cette édition 2010.



■ Un nominé champion de Belgique !

Nominé dans la catégorie Sport 2010, André Van Steenberge, jeune athlète baelenois de 17 ans, s'illustre en saut en hauteur et fait partie des meilleurs dans sa catégorie d'âge. Durant le week-end de carnaval, André a remporté la médaille d'or en hauteur aux championnats de Belgique indoor Cadets/ Scolaires grâce à un saut de 1,84 m.

Félicitations



■ Des suggestions ?

Vous avez des idées, des projets pour dynamiser la vie du village ? Une adresse e-mail est à votre disposition pour toutes vos suggestions. Ecrivez à jeparticipe@baelen.be, et faites-nous part de vos idées. Elles se concrétiseront peut-être...

■ Un agent de quartier supplémentaire à Baelen

Depuis début avril, votre agent de quartier a reçu du renfort, en la personne d'Anne Biermans. Originnaire de Verviers, notre nouvelle policière est détachée par la Direction générale de Bruxelles et affectée à la Zone de Police du Pays de Herve jusqu'à fin juin au moins. Elle travaillera comme agent de quartier en collaboration avec Jean-Marie Keutgen et partagera avec lui les différentes enquêtes, répressions des incivilités et infractions de roulage, constatations de délits, enregistrements de plaintes... Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Petit rappel des heures d'ouverture du poste de police de Baelen :

lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 11h30,
mercredi et vendredi de 15h à 17h
samedi de 9h30 à 10h30
à Baelen et de 11h à 12h à Membach



Anne Biermans

■ Les plaines de vacances, c'est reparti !

Cet été, pour la troisième fois, la commune de Baelen organisera des plaines de vacances pendant 6 semaines (du 4 au 29 juillet et du 16 au 26 août). Chaque semaine, notre équipe d'animateurs dynamiques encadrera vos enfants de 3 à 12 ans et leur proposera des activités variées : balades, sport, grands jeux, bricolages, piscine se succéderont tout au long de l'été.

Les activités auront lieu de 9h à 16h, une garderie est assurée de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30.

Le prix des plaines de vacances est fixé à 25€ par semaine de 5 jours, 20€ pour la semaine de 21 juillet et celle du 15 août (4 jours).

Inscription et paiement avant le 31 mai !

Les inscriptions se font par e-mail (ac.roemers@baelen.be) ou par courrier (administration communale, rue de la Régence 1, 4837 Baelen), et le paiement sur le compte 091-0186920-30, avec mention du nom de l'enfant et de la (ou des) semaine(s) choisie(s).

A noter, pour les enfants non domiciliés à Baelen/Membach et qui ne fréquentent pas l'école de Baelen, le tarif est doublé.



■ La MTPV fête ses 10 ans : exposition de photographies en grand format

L'ASBL «Maison du Tourisme du Pays de Vesdre» a été créée le 30 novembre 1999. Son espace d'accueil a été inauguré le 23 février 2001. Depuis 2005 et l'affiliation de notre commune, la maison de tourisme regroupe les 5 communes de Verviers, Pepinster, Dison, Limbourg et Baelen. Pour fêter ses 10 ans d'existence, elle a mis sur pied une exposition de photos en grand format, qui a été inaugurée dans la Maison de l'Eau situé rue Jules Cerexhe, 86 à 4800 VERVIERS. L'exposition sera itinérante et passera aussi par Baelen :

En mai, cette sélection de vues des 5 communes sera accueillie à la tour du barrage de la Gileppe, route de la Gileppe 55A, accessible du mardi au dimanche, de 11h à 18h.

Du 15 au 30 juin, vous pourrez la découvrir dans l'Atrium de la maison communale, durant les heures d'ouverture de l'administration : lundi – mercredi – vendredi de 8h30 à 12h, mardi – jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, samedi de 9h à 12h.

Entrée gratuite !

Plus d'infos sur www.paysdevesdre.be



Venez admirer cette superbe sélection de photos de votre région.

■ Promenades en Pays de Vesdre

Forte d'une offre de promenades aussi riche que diversifiée, la Maison du Tourisme vient d'éditer une petite brochure regroupant 21 rendez-vous de balades qui se dérouleront d'avril à novembre de cette année, sur des thématiques très variées. On y retrouve un rallye touristique, une balade à dos d'âne, une boucle sur le chemin des échaliers, la découverte guidée du cimetière de Verviers, le parcours des fontaines, une balade à vélo... Plusieurs de ces balades se déroulent sur notre territoire, comme la balade gourmande (promenade repas) qui aura lieu le 21 août prochain. Cette brochure gratuite est disponible à la Maison du tourisme ainsi qu'à l'administration communale.



Dépliant gratuit disponible à notre administration

■ La carte du chemin des échaliers est arrivée !

En vente au prix d'1 €, la carte reprend tout le réseau chemin des échaliers de Stembert à Eupen via Membach et de Jalhay par La Gileppe jusqu'à Val-Dieu. Outil idéal pour découvrir notre magnifique région de bocage au travers de vues inhabituelles, la carte est disponible dans notre administration ainsi que dans tous les points tourisme de la région. **Bonne balade !**



La carte du chemin des échaliers, 1€, à l'administration communale

■ Formation gîtes et chambres d'hôtes

Les gîtes et chambres d'hôtes représentent 2 millions de nuitées en Wallonie et constituent une bonne solution pour développer l'offre d'hébergement en milieu rural. Pour passer de l'idée au projet et à sa réalisation, L'IFAPME de Verviers, institut de formation en alternance des indépendants et PME, lance une formation « création de gîtes et chambres d'hôtes ». Cette dernière se déroule sur plusieurs mois, à raison d'une soirée et du samedi (pour la session en cours). Ces cours gratuits ont été mis sur pied avec la collaboration du Commissariat Général au Tourisme, les Gîtes de Wallonie et Accueil Champêtre en Wallonie. Vu le nombre de demandes, les places sont limitées.

Pour plus de renseignements, ou pour participer aux soirées d'information, vous pouvez contacter Frédéric Wintgens, formateur à l'IFAPME, rue de Limbourg 37 à Verviers via e-mail à frederic.wintgens@ifapme.be ou par téléphone au 087/32 54 54.

■ Baelen devient « Commune Maya »

La population d'abeilles diminue chaque année. Or, ces insectes jouent un rôle très important dans la pollinisation des plantes, essentielle pour la biodiversité mais aussi pour l'agriculture et l'horticulture. Afin d'enrayer le déclin des populations d'abeilles, la commune s'est engagée à devenir « commune Maya », et à réaliser des aménagements en faveur des abeilles : plantations de végétaux et fleurs mellifères, aménagements le long des voiries, sensibilisation du public, etc. Vous retrouverez donc prochainement dans votre bulletin communal des informations sur ces insectes fascinants, et sur les différents moyens de créer des espaces propices à leur développement.

Nous aimerions savoir si notre commune compte des apiculteurs. Si vous possédez une ou quelques ruches, envoyez-nous un mail à jeparticipe@baelen.be.

■ Signature du contrat de rivière Vesdre (CRV)

Le 1^{er} avril dernier a été signé à Eupen le contrat de rivière Vesdre 2011 – 2013. Il s'agit d'un outil de gestion concertée des ressources en eau, coordonnée entre les différents acteurs de l'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre. Les actions concernent aussi tous les affluents de la Vesdre, et notamment ceux de notre commune : la Bach, le Brayenborn ou le ruisseau de Baelen.

Le contrat de rivière rassemble les pouvoirs publics, les riverains, les pêcheurs, les scientifiques, les industriels, les agriculteurs et les défenseurs de la nature pour restaurer, protéger et valoriser les cours d'eau, dans le cadre des compétences de chacun, et concilier leurs multiples fonctions et usages.

Ce protocole d'accord 2011-2013 compte pas moins de 407 actions mises en oeuvre par 62 administrations, organismes et associations. Parmi les actions, on retrouve par exemple les « opérations rivières propres », l'éradication des plantes invasives ou encore la « Quinzaine de l'eau ». Autant de mesures qui contribueront à la bonne santé de nos cours d'eau.

■ La nasse à canettes n'est pas un dépôt d'immondices

Nous constatons que la nasse à canettes installée à l'entrée du village à Néréth recueille régulièrement des déchets ménagers ordinaires. Pour rappel, cette nasse est à votre disposition pour vos canettes, ou les petits déchets qui pourraient se trouver dans votre voiture (gobelets, emballages de sandwiches etc.). Sacs poubelle et déchets en tout genre font d'ailleurs régulièrement l'objet de dépôts clandestins en divers endroits de la commune. Ces dépôts sont néfastes pour l'environnement et pour l'image de la commune. Ils sont régulièrement sanctionnés par la police. Pour éviter les amendes, nous vous recommandons d'utiliser les modes habituels d'élimination des déchets : ramassage hebdomadaire et parc à conteneurs.



■ Un distributeur de journaux à Membach

Un distributeur de journaux sera mis en service à partir du 9 mai 2011. Il est installé rue du Pensionnat, sur le trottoir de la maison de repos St. Joseph. Vous pourrez vous y procurer le journal L'Avenir-Le Jour Verviers. Le gestionnaire de ce distributeur est la librairie Dethier, avenue Victor David 37 à Limbourg.



Les Mérites Sportif, Culturel et du Dévouement local



La troisième édition de remise des Mérites, récompensant ceux qui se sont distingués durant l'année écoulée dans les domaines sportif, culturel et associatif a eu lieu le 25 février 2011, dans la salle du conseil de l'administration communale. Chaque participant a été mis à l'honneur devant la centaine de personnes présentes, et c'est le vote du public, combiné à celui de la Commission des Mérites, qui a permis de départager les candidats de cette année :

Le **Mérite sportif** a été attribué à Kevin Vandeberg, 17 ans. Joueur du Standard de Liège depuis 7 ans, il suit depuis 3 ans un programme de sport-études, ce qui lui permet de s'entraîner de manière intensive et de participer à des matches de haut niveau. Il a été sélectionné à plusieurs reprises pour jouer avec l'équipe nationale de sa catégorie d'âge.

L'autre nominé de cette catégorie, André Van Steenberge, 17 ans également, fait partie du club d'athlétisme des Hautes Fagnes de Verviers et pratique le saut en hauteur. Champion de Belgique de sa catégorie depuis peu grâce à un saut d'1m84, il a été sélectionné par la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme dans le programme « Suivi jeunes talents » pour 2010-2011, destiné aux sportifs de haut niveau.

Le **Mérite culturel** et associatif a été remporté par Nathalie Thönnissen. A 30 ans, la dynamique présidente du LAC (Loisir, Art et Culture) a su renouveler et redynamiser l'organisation des nombreuses activités proposées chaque année. Parmi elles, citons le petit-déjeuner Oxfam, la visite du château de Vreuschemen, le retour du concours de dessins de la kermesse, et l'organisation de l'historique de Baelen à Botrange, une très heureuse promotion de plus de 2 mois en pleine saison touristique d'hiver.



Nominée également dans cette catégorie, Alice Smeets est une photographe membachoise. Elle avait remporté le prix UNICEF de la Photo de l'année 2008, devenant ainsi la plus jeune à remporter ce concours, pour un cliché pris à Port-au-Prince. De retour en Haïti après le tremblement de terre de 2010, elle a fondé une association, «Viv Timoun», qui soutient des projets en Haïti et au Bénin. Un bel exemple d'ouverture au monde et de solidarité.

Le **Mérite du dévouement local** a quant à lui été remis à Georges Pirnay, cheville ouvrière du RFC Baelen. A 53 ans, Georges compte 43 années d'activité au sein du Royal Football Club de Baelen, en tant que joueur et comme membre du comité. Il est entraîneur quand l'entraîneur est absent, arbitre parfois, délégué des jeunes et des moins jeunes, bref un bénévole toujours disponible à tout moment.

Deux autres candidats étaient nommés dans cette catégorie :

Charles Vilvörder a fait partie pendant plus de 20 ans du comité de la Société Royale Saint-Jean de Membach. Il est également un membre de très longue date de la Chorale Royale Sainte-Cécile de Membach, et une personnalité très impliquée dans la vie du village.

Rose-Marie Bardoul, elle aussi, s'investit beaucoup dans la vie du village. Elle fait partie de la chorale et de l'association «Les Sept Nains», et met son dynamisme, son énergie et sa bonne humeur communicative au service de la troupe «Les ZINZINconnus», où elle opère en tant que souffleur et collabore à la réalisation des costumes et décors.

Francis Bebronne, Echevin des Sports et de la Culture

NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un vaste ensemble de sites sélectionnés au sein de chaque Etat membre de l'Union européenne et dont l'objectif est de protéger la biodiversité tout en intégrant les préoccupations socio-économiques locales. Le Gouvernement wallon a décidé le 30 septembre 2010 de procéder à la désignation de l'ensemble des 240 sites Natura 2000 de Wallonie. Avant leur adoption par le Gouvernement, ces projets sont soumis à enquêtes publiques. Si vous êtes concernés directement (propriétaires ou gestionnaires) ou indirectement (riverains, environnementalistes...), vous pouvez consulter les avant-projets d'arrêtés de désignation et émettre vos remarques sur ceux-ci, dans les bureaux de votre administration communale.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser soit à l'administration communale (Monique Massenaux, 087/76.01.42.), soit à la direction extérieure du Département de la Nature et des Forêts (voir adresses sur l'avis d'enquête publique dans ce bulletin), ou encore à l'administration centrale du Département de la Nature et des Forêts (081/33.65.53). Un site Internet rassemble également toutes les informations sur le réseau Natura 2000 en Région wallonne : <http://natura2000.wallonie.be>.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de BAELEN

Projet d'arrêté de désignation du site Natura 2000 BE33019 «Vallée de la Vesdre entre Eupen & Verviers», BE33022 «La Gileppe», BE33023 «Vallée de la Soor», BE33024 «Vallée de la Helle» et BE33035 «Plateau des Hautes-Fagnes», en exécution de l'article 26, §1, de la Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature.

Projet de décision qui relève de la catégorie A2 des Plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'article D.29-1, §3 du Code de l'Environnement.

Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'article 26, §2, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

Enquête publique organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'environnement.

L'Administration communale porte à la connaissance de la population que le projet d'arrêté de désignation du site Natura 2000 BE33019 «Vallée de la Vesdre entre Eupen & Verviers», BE33022 «La Gileppe», BE33023 «Vallée de la Soor», BE33024 «Vallée de la Helle» et BE33035 «Plateau des Hautes-Fagnes», dont l'auteur est le Gouvernement wallon est soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de la désignation de ce site Natura 2000.

La durée de cette enquête est de 45 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête : 20/05/2011

Date de début de l'enquête publique : 25/05/2011

Date de fin de l'enquête publique : 08/07/2011

Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique :
Administration communale de BAELEN, rue de la Régence 1 (service environnement) : le 08/07/2011 à 12h

Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 08/07/2011 :

Collège communal de Baelen, rue de la Régence 1

Le dossier peut être consulté à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h, le mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, et le samedi de 9h à 12h uniquement sur rendez-vous).

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin (9h à 12h), la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'environnement (Madame Massenaux - 087/76.01.42).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (même agent que ci-dessus).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'administration communale et des services centraux du Département de la Nature et des Forêts (avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes - Tél. : 081/33.65.53).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A BAELEN, mai 2011

*La Secrétaire communale,
Ch. PLOUMHANS*

*Le Bourgmestre,
M. FYON*

DIRECTION D'ARLON

VAN DOREN Bernard, DIRECTEUR ai
Tél.: 063/58 91 63
fax: 063/58 91 55
Place Didier, 45
6700 ARLON

DIRECTION DE DINANT

SCOBY Jean-Pierre, DIRECTEUR
Tél.: 082/67.68.80
fax: 082/67.68.99
Rue Alexandre Daoust, 14
5500 DINANT

DIRECTION DE LIEGE

DEFAWE Michel, DIRECTEUR
Tél.: 04/224.58.70-7
fax: 04/224.58.77
Montagne Sainte-Walburge, 2
4000 LIEGE

DIRECTION DE MALMEDY-BULLANGE

SCHLEMBACH Léo, DIRECTEUR
Tél.: 080/79.90.41
fax: 080/33.93.93
Avenue Mon-Bijou, 8
4960 MALMEDY

DIRECTION DE MARCHE-EN-FAMENNE

WEINQUIN Philippe, DIRECTEUR
Tél.: 084/22.03.43
fax: 084/22.03.48
Rue du Carmel, 1 (Marloie)
6900 MARCHE-EN-FAMENNE

DIRECTION DE MONS

BAUWENS Damien, DIRECTEUR
Tél.: 065/32.82.41
fax: 065/32.82.44
Rue Achille Legrand, 16
7000 MONS

DIRECTION DE NAMUR

SCOBY Jean-Pierre, DIRECTEUR
Tél.: 081 715 400
fax: 081 715 410
Avenue Reine Astrid 39-43
5000 NAMUR

DIRECTION DE NEUFCHATEAU

WEINQUIN Philippe, DIRECTEUR
Tél.: 061/23.10.34-9
fax: 061/23.10.40
Chaussée d'Arlon, 50/1
6840 NEUFCHATEAU

LES PERMIS D'URBANISME

Avec le retour de la bonne saison peuvent naître des idées d'aménagements extérieurs, comme l'installation d'une petite fontaine, d'une cabane de jardin, ou d'une véranda. Peut-être même avez-vous des projets de plus grande envergure, construction, transformation, rénovation. Attention ! Dès que vous posez un acte qui influence sensiblement l'environnement ou la stabilité de votre habitation, vous aurez besoin d'un permis d'urbanisme. Pour éviter les mauvaises surprises, avant de commencer vos travaux, voici un rappel des procédures et des règles à respecter.



Cette fois, c'est décidé ! Vous vous attaquez aux travaux de rénovation et d'aménagement de votre habitation. Vos travaux nécessitent-ils l'octroi d'un permis d'urbanisme ? Le premier réflexe à avoir est de consulter votre administration communale. Avant de commencer quoi que ce soit, vous devez vous assurer que vous avez effectué les démarches nécessaires. Celles-ci varient suivant l'importance et la nature de vos travaux. Nous vous livrons ci-dessous une synthèse des démarches à entreprendre avant la réalisation de la maison de vos rêves. Des renseignements plus détaillés ainsi que des publications peuvent être obtenus sur le site internet de la Région Wallonne : www.wallonie.be, et, bien entendu, auprès du service urbanisme de la commune.

Pourquoi de tels règlements existent-ils ?

Tout simplement parce que les pouvoirs publics ont la responsabilité de garantir de manière durable les besoins environnementaux et patrimoniaux de la collectivité, ce qui passe par une gestion adéquate et globale du cadre de vie et du patrimoine. L'objectif est d'empêcher chacun de faire n'importe quoi, et d'assurer à la fois la pérennité de l'environnement et le respect du voisinage.

L'obligation d'introduire une demande de permis d'urbanisme avant toute construction est donc une garantie pour l'intérêt collectif : elle assure un cadre de vie le plus agréable possible et permet la bonne coexistence entre voisins et entre activités diverses (commerces, services, grande et petite industrie, circulation, équipements collectifs...).

En Belgique, l'aménagement du territoire est réglementé par différents plans et règlements. Ceux-ci définissent, par zone, les affectations permises ainsi que certaines contraintes relatives à la conception des bâtiments. Ce qui est autorisé dans certaines zones peut donc être interdit dans d'autres. Les prescriptions urbanistiques sont également différentes selon qu'on habite à Bruxelles, en Flandre ou en Wallonie.

QU'EST-CE QU'UN PERMIS D'URBANISME ?

Le permis d'urbanisme est une autorisation administrative, du Collège communal ou du Fonctionnaire-délégué selon le cas, dont l'octroi est nécessaire pour certains travaux. On est dans l'obligation de demander un permis d'urbanisme quand on modifie, même légèrement, l'environnement et/ou la stabilité du sol. Il peut s'agir d'une construction, d'une démolition, de la transformation d'un bâtiment... Selon l'importance et/ou la nature des travaux envisagés, l'intervention d'un architecte sera ou non nécessaire.



L'almanach de l'urbanisme, source de renseignements pour les aspirants constructeurs

La base légale de l'aménagement du territoire s'appelle le CWATUPE (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie). Ses règles régissent la construction, l'aménagement, l'achat, la transformation de votre maison et de ses alentours. On y retrouve les types d'interventions et les différentes procédures de demandes de permis d'urbanisme.

En aménagement du territoire, les interventions sont appelées « Actes et travaux ». En fonction du type de travaux que vous souhaitez réaliser, les formalités diffèrent. Certains travaux de moindre importance bénéficient en effet d'une procédure allégée, voire même ne nécessitent pas de permis. Vous trouverez dans cet article un aperçu des formalités à accomplir. Avant d'entamer quelques travaux que ce soit, consultez au préalable le Fonctionnaire Délégué et/ou le service de l'urbanisme de la commune (Marie-Lise Delière 087/76.01.21), cela vous évitera souvent des démarches et des frais inutiles.

Si un permis d'urbanisme est nécessaire pour vos travaux, le dossier de demande doit être déposé à l'administration communale. C'est le Collège communal qui sera compétent pour délivrer ou refuser le permis.



QUELLES FORMALITES POUR QUELS TRAVAUX ?

A. AUCUNE FORMALITE

Certains actes et travaux sont dispensés de permis d'urbanisme. En général, il s'agit de travaux de conservation et d'entretien qui ne modifient pas l'aspect extérieur du bâtiment. Il en est de même pour les travaux intérieurs d'électricité, de plomberie, de chauffage ou d'isolation ou même, dans le respect des règles fixées pour certaines constructions annexes ou clôtures.

B. DECLARATION URBANISTIQUE

Certains actes et travaux sont dispensés de permis d'urbanisme mais soumis à une déclaration urbanistique préalable. Cette procédure ne nécessite pas l'intervention d'un architecte.

Introduction de la demande

Vous envoyez ou déposez le dossier à l'Administration communale contre avis de réception ou récépissé.

Composition du dossier

- > La déclaration urbanistique : l'annexe 52
À vous procurer à la commune, ou à télécharger sur le site internet communal (www.baelen.be, rubrique Ma Commune, services communaux, urbanisme, documents en ligne).
- > Un extrait cadastral
À vous procurer à la direction régionale du cadastre de Liège.
- > 3 photos du site au moins avec indication et prise de vue sur l'extrait cadastral.
- > Une description écrite ou graphique des travaux à réaliser

Procédure de délivrance et délais

- > Dans les 15 jours à dater de l'avis de réception et par envoi, la commune informe le demandeur de la recevabilité de son dossier.
- > Si la déclaration est recevable, le demandeur peut entamer les travaux 20 jours après la date du récépissé.
- > La déclaration est affichée sur le terrain à front du domaine public.



Très important : l'accusé de réception

La demande de permis est déposée à la maison communale contre un récépissé ou adressée par envoi recommandé au Collège Communal.

Il faut faire une distinction entre le récépissé et l'accusé de réception. Le récépissé est uniquement l'attestation de dépôt et ne signifie pas que le dossier est complet. L'accusé de réception par contre est envoyé par la commune si le dossier est complet. Si la demande est incomplète, dans les 15 jours, la commune adresse au demandeur par recommandé un relevé des pièces manquantes. La procédure recommence dès que les éléments manquants sont fournis.

L'accusé de réception est donc extrêmement important car il est le point de départ du calcul des délais d'examen de la demande. C'est donc lui qui vous permettra de calculer la date à laquelle vous pourrez commencer vos travaux.

C. PERMIS URBANISTIQUE DISPENSE DU CONCOURS D'UN ARCHITECTE

Introduction de la demande

Le dossier doit être envoyé par recommandé à la maison communale avec accusé de réception postale.

Composition du dossier

Selon vos actes et travaux, les documents ci-dessous ne sont pas tous nécessaires, demandez conseil à la commune.

Vous pouvez vous procurer tous les documents directement à la commune, ou les télécharger sur le site internet communal (www.baelen.be, rubrique Ma Commune, services communaux, urbanisme, documents en ligne).

- > Une demande de permis : l'annexe 20 en 2 exemplaires
- > Formulaires relatifs aux exigences en matière d'isolation thermique et de ventilation des bâtiments en 3 exemplaires. Pour certains travaux, vous devez joindre à la demande des documents sur la nouvelle réglementation sur la PEB (Performance Énergétique des Bâtiments) qui doivent être complétés par un responsable PEB.



La liste des responsables PEB se trouve sur le site:
<http://mrw.wallonie.be/DGATLP>

- > Une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement en 2 exemplaires
- > Un questionnaire statistique en 2 exemplaires
- > Un reportage photographique en 2 exemplaires:
 - 2 photos: - de la voirie, montrant la parcelle et les immeubles voisins;
 - de la parcelle, montrant les parcelles en vis-à-vis de l'autre côté de la voirie.
 - 3 photos: - montrant les limites du bien concerné et les constructions voisines.
- > Un rapport présentant les actes et travaux projetés en 2 exemplaires
- > Des plans des travaux envisagés (élévations, coupes, etc.)

Procédure de délivrance et délais

Elle est la même que pour les demandes avec architecte.

Selon les types de TRAVAUX que vous allez réaliser, vous devez être ATTENTIF aux différents cas de figure et suivre la PROCEDURE adéquate, précisée par DES DOCUMENTS bien précis.

D. PERMIS URBANISTIQUE AVEC ARCHITECTE

Introduction de la demande

Le dossier doit être envoyé par recommandé à la maison communale avec accusé de réception postale ou introduit à la commune par le demandeur lui-même ou son architecte.

Composition du dossier

Vous pouvez charger votre architecte de cette formalité. Le contenu exact du dossier dépend du type de travail à exécuter : il est clair que les plans à fournir seront différents s'il s'agit de construire une annexe ou de transformer une habitation en commerce.

La demande est toujours introduite à votre nom, c'est pourquoi vous devrez signer plusieurs documents, ainsi que les plans pour que le dossier soit conforme. En tant que maître de l'ouvrage, c'est vous qui commanditez les travaux et qui en supportez le coût financier. Votre architecte est le Maître d'œuvre, il a des compétences dans les domaines du bâtiment et de la construction, c'est votre conseil.

Procédure de délivrance et délais

- > Si la demande est incomplète, la commune vous envoie, par recommandé, un relevé des pièces manquantes dans les 15 jours. La procédure recommence dès la réception de ces pièces.
- > Si la demande est complète, la commune vous envoie un accusé de réception précisant que le dossier est complet.

4 filières possibles, 4 délais :

Le délai sur l'acceptation ou le refus d'un permis par le Collège communal se compte à la date de l'accusé de réception postale de l'envoi du dossier. En fonction des travaux envisagés, le délai est plus ou moins long :

La demande ne requiert ni l'avis de services et (ou) commissions, ni aucune publicité (enquête publique).

→ Le délai est de 30 jours maximum.

La demande requiert l'avis de services et (ou) commissions et (ou) des mesures particulières de publicité (enquête publique).

→ Le délai est de 70 jours maximum.

La demande requiert l'avis du Fonctionnaire Délégué mais ne requiert aucun avis de services et (ou) commissions, ni de mesures particulières de publicité (enquête publique).

→ Le délai est de 75 jours maximum.

La demande requiert l'avis du Fonctionnaire Délégué et l'avis de services et (ou) commissions et (ou) des mesures particulières de publicité (enquête publique).

→ Le délai est de 115 jours maximum.

QU'EST-CE QU'UNE ENQUETE PUBLIQUE ?



Certains actes et travaux sont soumis à enquête publique. Après l'avoir signalé au demandeur, la commune informe par écrit les voisins dans un rayon de 50m. Pendant une période de 15 jours, elle met à leur disposition tous les documents relatifs à la demande de permis d'urbanisme. Ils pourront alors faire part à l'administration de leurs plaintes et remarques éventuelles. Un avis d'enquête publique doit également être placé en bordure de terrain du projet concerné, le long de la voirie.

Validité de votre permis d'urbanisme

Vous ne pouvez pas commencer les travaux dès la réception du permis. Vous devez attendre 30 jours, délai dont dispose le Fonctionnaire Délégué pour introduire un recours auprès du Gouvernement wallon. De plus, les travaux ne peuvent commencer sans que l'implantation n'ait été vérifiée par le géomètre de la Commune et validée par le Collège communal. Enfin, les travaux d'égouttage en cours devront être vérifiés par notre brigadier, Monsieur Francis Gangolf.

Une fois le permis délivré, vous devez commencer les travaux de manière significative dans les **deux ans**. Le permis d'urbanisme peut cependant être prolongé, à la condition que la demande soit introduite, au plus tard, dans les **30 jours avant l'expiration des deux ans**.

Si des travaux nécessitant un permis d'urbanisme ont été réalisés sans autorisation, cela constitue une infraction aux règles d'urbanisme. La commune dressera alors un procès-verbal.

Pour tout renseignement complémentaire et pour toutes questions en matière d'aménagement du territoire, veuillez consulter le service de l'Urbanisme, Madame Marie-Lise Delière (087/76.01.21). Le service est ouvert tous les matins de 8h30 à 12h et le jeudi après-midi de 14h à 16h ou sur rendez-vous.

Pauline Rombach, stagiaire

De bons conseils tombés dans l'oreille des citoyens...

Un audit, ça se passe comment, ça sert à quoi ?

Question à laquelle des citoyens de la commune ont pu trouver réponse le dimanche 3 avril lors de la visite de l'ancienne maison de police (route de Dolhain à Baelen), ouverte aux villageois pour une visite éclairante ; la maison avait été préalablement auditée par C. Steffens, ingénieur spécialisé en thermique des bâtiments, les visiteurs du jour ont pu refaire avec lui le tour du bâtiment, véritable cas d'école.



Bilan énergétique d'une maison témoin.

En effet, cette maison unifamiliale datant des années 60 présentait les défaillances habituelles des maisons de l'époque mais également, hélas, du bâti plus récent : faible isolation des murs extérieurs, simple vitrage et/ou vieux double vitrage, isolation du toit insuffisante et mal réalisée, surdimensionnement de la chaudière...

A chaque problème détecté, le spécialiste a explicité les solutions à mettre en œuvre, fournissant par ailleurs des informations complémentaires et ajustées aux cas particuliers que lui soumettaient les visiteurs :

- Comment isoler une toiture en zinc ?
- Faut-il isoler les murs intérieurs ?
- Quel matériau isolant est le plus performant ?
- Faut-il isoler le plafond de ses caves ?
- Comment bien dimensionner une chaudière ?
- Quelle épaisseur d'isolation requise pour le toit ?

Que retenir de la visite, les habitants témoignent...

Pour monsieur Lambert (Heggen) : un homme de chiffres comme il le dit lui-même, ce sont des résultats chiffrés qui l'ont marqué : un simple vitrage engendre une consommation mazout de 30L/m², passer à du double vitrage standard (celui qu'on plaçait jusqu'il y a une dizaine d'années) fait descendre la consommation de mazout à 15L/m² et le remplacement du double vitrage par du double « super isolant » amène à une consommation de 6L/m² !!

Pour madame Soucille : soucieuse du confort dans la maison, elle a été fort interpellée par la notion de température « ressentie ». En fait, vous pouvez chauffer un bâtiment mal isolé de manière à obtenir une température de 25° au thermomètre, mais la température ressentie sera bien inférieure, en raison des courants d'air sous les portes, des murs en contact avec l'extérieur qui restent froids en hiver (15°). Dans une maison bien isolée, la température thermomètre correspond à la température ressentie, c'est ce qu'on appelle le confort thermique !

Pour monsieur Pire (route de Dolhain) : propriétaire d'une habitation ancienne, confronté à la nécessité de phaser ses travaux, savoir que chaque m² isolé est un m² « gagné » du point de vue de la perte énergétique, c'était une information capitale. Autrement dit, s'il ne vous est possible d'isoler que votre toit et pas vos murs, faites-le, vous épargnerez 30% sur votre consommation de mazout.

Pour monsieur Corman (route d'Eupen) : déjà fort avancé au niveau des travaux d'isolation réalisés chez lui, il a malgré tout salué la pédagogie et l'approche très concrète de l'expert, et trouvé encore des possibilités d'améliorer l'isolation de sa maison, au niveau de ses caves, qui laissent remonter pas mal de froid au rez-de-chaussée.



Des échanges riches d'enseignements entre spécialiste, candidats rénovateurs et citoyens en mesure de témoigner sur les travaux déjà réalisés chez eux.

Une démarche partagée

Depuis que les 3 communes de Baelen, Lontzen et Plombières se sont engagées à intégrer le développement durable dans leurs politiques, c'est la 3^{ème} année consécutive que le groupe de travail composé de citoyens sensibles au sujet, vous propose cet événement, les « haltes énergie », pour vous permettre, à vous, habitants de ces communes, de prendre le train du développement durable.



Les visites à Lontzen.



La maison visitée à Plombières

Compléments d'infos, remarques, suggestions : jeparticipe@baelen.be

Roland FANIELLE, conseiller énergie

Horaire à l'Administration communale : toutes les semaines paires du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sur RV
Email : roland.fanielle@gmail.com
tél. 087/76.01.41

Portes ouvertes de la nouvelle école de Baelen

Pour ceux qui auraient manqué la journée portes ouvertes de la nouvelle école maternelle et primaire de Baelen organisée par les enseignants en février dernier, nous avons compilé quelques photos commentées vous permettant de découvrir ce bel outil de l'intérieur, animé par les enfants !



Salle de psychomotricité pour contribuer au développement des plus petits.



Espace cuisine avec un plan de travail accessible aux enfants d'un côté et aux instituteurs de l'autre.



Une classe avec ses espaces jeux, un beau volume très lumineux.



Escalier menant aux étages dont les combles ont été aménagés pour accueillir les élèves de primaire durant la rénovation de l'ancien bâtiment.

Une autre classe et l'occasion pour les parents et grands-parents de partager avec les enfants la découverte de leur nouvelle école.



L'espace auditorium où les élèves de 4^{ème} présentaient une mini pièce de théâtre devant un public nombreux.



Grand lâcher de ballons dans la cour pour marquer l'évènement. Certaines cartes sont arrivées jusqu'en Autriche !



Vue sur la grande cour et en arrière-plan deux des trois nouveaux bâtiments formant le nouvel ensemble scolaire.

BAELEN - MEMBACH

Dans les cartes anciennes

Dans ce Bulletin communal, nous vous présentons un extrait d'une carte du duché de Limbourg situant notre entité telle qu'elle était cartographiée à la fin du XVII^{ème} siècle, débutant ainsi une série d'articles à paraître prochainement sur le même sujet : Baelen-Membach dans les cartes anciennes.

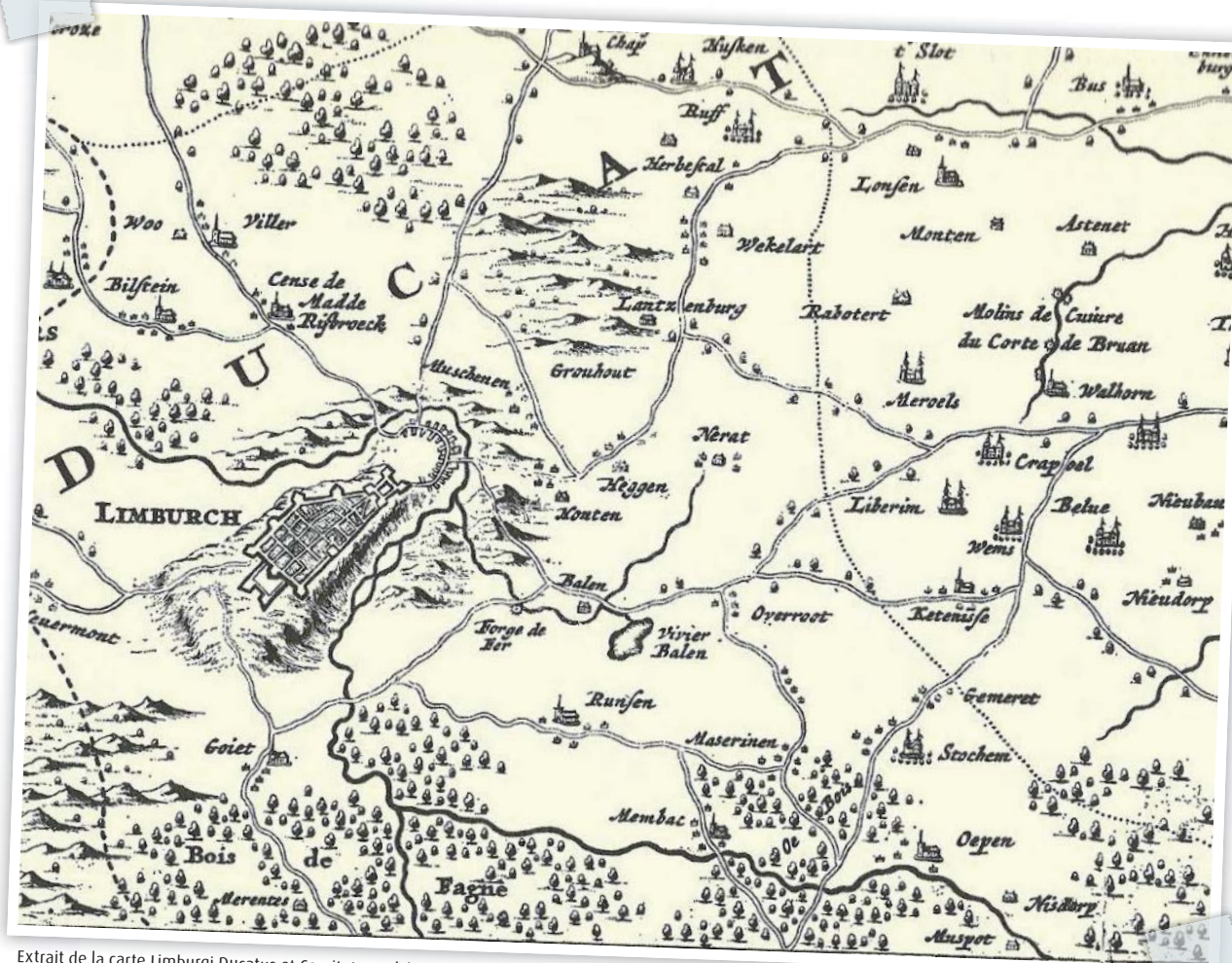
L'auteur de cette carte est connu. Il s'agit de Nicolas Visscher, d'origine hollandaise, dessinateur, graveur, imprimeur et éditeur, né en 1649 et décédé en 1702. Comme son père l'avait été avant lui, il sera cartographe et publiera, surtout, des vues et plans de villes de ce temps-là, particulièrement bien documentés.

A la lecture du document reproduit ici, bien vite apparaît la place forte de Limbourg LIMBURCH ceinturée de murailles, contournée par la Vesdre qui reçoit, en rive droite, les eaux du ruisseau de Baelen dont le cartographe situe la source à Nerat [Nereth]. Une route se détache du hameau de Dolhain, prend la direction de Balen puis continue vers Overroot. Là elle se divise en deux branches pour atteindre Walhorn et Kettenisse [Kettenis].

Les hameaux de Hontem, Heggen et Nerat ne semblent pas être desservis par une liaison routière qui les relierait à Baelen. Muschenen [Meuschemen] se situe parmi les exploitations minières. Quant au hameau de Forges, il est signalé par Forge de fer. A sa droite est implanté le vivier de Baelen curieusement positionné en cet endroit. Curieux également, l'église implantée à Membach, mais pas à Balen ! Sans doute doit-il s'agir d'une erreur d'implantation ?

Enfin, à remarquer encore les noms des hameaux de Runsen [Runschen] et Maserinen [Mazarinen] dont la localisation semblerait cohérente. D'autres détails seraient également intéressants à identifier afin de comparer cette époque à la nôtre ! Mais la place ferait défaut... Aussi nous vous laisserons le soin d'analyser davantage ce coin de territoire limbourgeois !

André Hauglustaine et Camille Meessen



Extrait de la carte Limburgi Ducatus et Comitatus Valckenburgi. Nova Descriptio. Per N: Visscher



Le blaireau (Meles meles)

Pour cette nouvelle rubrique Nature, je vous propose un animal discret qui enrichit par sa présence la faune de nos sous-bois. Son maquillage noir et blanc sur la tête fait de lui un des mammifères les plus identifiables d'Europe, mais ses mœurs restent méconnues de l'homme. Son activité nocturne et son mode de vie souterrain ont contribué au fait que des opinions erronées ont été émises et ce n'est que récemment que les zoologistes ont réussi à compléter ou corriger ces données.

Même si l'augmentation des effectifs semble encourageante, la plupart des populations se trouve presque exclusivement dans le sud-est du pays. Le blaireau a disparu de la région Bruxelloise et sa présence en Flandre est limitée au centre et au sud de la province du Limbourg (300 à 400 animaux). En 1974, on ne comptait plus qu'une dizaine de blaireaux dans la région de la Voer, et actuellement, grâce aux mesures de protection, on compte à nouveau 200 blaireaux sur le territoire des Fourons. En Wallonie, où l'on dénombre au moins 3000 individus, l'espèce est en fait en régression sur plus de la moitié de son aire de distribution (en particulier au nord et à l'ouest) mais la croissance de la population, principalement en Ardenne, masque ce déclin. La situation du Blaireau en Belgique nécessite donc toujours une extrême vigilance de la part des autorités et des associations de protection de la nature.

Le Blaireau est un animal court sur pattes, au corps massif et ramassé, à l'allure pataude. La tête est effilée, blanche avec deux raies longitudinales noires, s'élargissant vers l'arrière. Les oreilles noires sont ornées d'un fin liseré blanc. Le dos, les flancs et l'arrière-train sont recouverts de longues soies raides (poils de jarre) blanches à la racine, noires dans le milieu et claires au bout, donnant un aspect grisâtre à l'animal. La queue est courte et touffue. Les pattes courtes et puissantes sont pourvues chacune de cinq doigts munis de griffes longues et robustes. Le poids en moyenne varie autour de 12kg mais en automne, il peut atteindre plus de vingt kilos. Sa vision est faible mais son ouïe est fine et c'est son sens de l'odorat qui est le plus développé (supposé 700 à 800 fois plus fin que celui de l'homme).

Les Blaireaux peuvent se reproduire dès l'âge de deux ans. Les femelles auront une portée par an de 1 à 5 jeunes, le plus souvent de 2 à 3. Les naissances ont lieu vers fin février et en mars et les jeunes seront allaités pendant 12 semaines. La durée de vie d'un blaireau, en milieu naturel, ne dépasse pas l'âge de 4 ou 5 ans car même s'il n'a que peu de prédateurs naturels comme le renard, le grand-duc, le lynx ou encore le loup et l'aigle, c'est le trafic routier qui constitue la principale cause de mortalité.

Le Blaireau est réputé pour creuser des terriers profonds et complexes. Le nombre d'entrées appelées aussi gueules du terrier principal varie de 6 à 15 et parfois plus. Les galeries peuvent descendre jusqu'à 3 mètres de profondeur et former de véritables labyrinthes sur 2 ou 3 niveaux. La chambre principale (d'une taille moyenne de 1m sur 0,50m) est tapissée d'une litière d'herbes sèches, feuilles mortes, fougères ou mousse qui est changée plusieurs fois par an. Dans les grands réseaux de galeries, le Blaireau tolère parfois des colocataires comme le Renard roux (*Vulpes vulpes*) et le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*).



Son régime alimentaire est peu exigeant. Il est plutôt opportuniste et s'adapte aux ressources alimentaires locales et saisonnières (rongeurs, vers de terre, escargots, limaces, insectes (guêpes, coléoptères, grillons chenilles...), batraciens. Classé pourtant dans l'ordre des mammifères, il peut se nourrir, ponctuellement ou localement, presque exclusivement de végétaux (racines, bulbes, tubercules, baies, champignons, glands, pommes, poires, faines, châtaignes, noix...).

Comment reconnaître un terrier de Blaireaux occupé ? Il suffit d'observer les nombreux indices de présence que laissent les Blaireaux :

- > Des déblais important de terre fraîche présentant une gouttière en forme de toboggan : lorsqu'ils creusent de nouvelles galeries, ils évacuent la terre à reculons. Ces va et vient créent une gouttière caractéristique.
- > Des coulées (sentiers) bien marquées : les Blaireaux se déplacent en empruntant toujours les mêmes parcours, créant ainsi un réseau de coulées autour du terrier.
- > Tas de feuilles, herbes sèches ou petit tas de foin (restes de litière évacuée).
- > Présence de poils devant les entrées.
- > Traces de griffes sur les arbres.
- > Traces des latrines : le Blaireau étant propre, il fait toujours ses « besoins » hors du terrier dans une petite dépression d'une dizaine de centimètres de diamètre appelée latrine ou encore cabinet située à proximité du terrier.

En région wallonne, la chasse aux Blaireaux est fermée depuis 1973 et l'espèce est protégée depuis août 1992. L'usage de collets ainsi que le dérangement et la destruction des terriers sont interdits.



Christian Desart
Guide Nature

Date	Détails	Lieu	Horaire	prix	organisateur + infos
du 01 au 31/05/2011	Exposition de photographies	Tour de la Gileppe	voir article	entrée libre	Maison du Tourisme du Pays de Vesdre
14/05/2011	Balade contée	Baelen: Local Patro	voir article	3 €	Les Zinzinconnus
19/05/2011	Récolte de vêtements et articles divers	Baelen: La Cantellerie	de 8h30 à 16h		ONG « AUTRE TERRE » (voir article)
22/05/2011	Premières communions	Baelen			
29/05/2011	Premières communions	Membach	10h30		
29/05/2011	Spectacle Groupe Expressions	Baelen: Foyer culturel	16h	3 €	Groupe Expressions
du 04 au 07/06/2011	KERMESSE	BAELEN			
04 et 05/06/2011	Exposition de peintures: rétrospective Pierre Eydt + Baelen/Membach	Baelen: maison communale	voir article		L.A.C.
04/06/2011	Après-midi récréative pour les enfants (concours de dessin - clowns)	Baelen: Parc communal	14h	1 €	L.A.C.
04/06/2011	Bal de la kermesse	Baelen: Parc communal	21h		Sté Royale de Tir St. Paul
05/06/2011	Course cycliste	Baelen	14h30		Club cycliste baelenois (voir article)
07/06/2011	Journée de la Sté Royale de Tir St. Paul	Baelen: Parc communal	voir article		Sté Royale de Tir St. Paul
09/06/2011	PERMANENCE POUR DECLARATIONS FISCALES	Baelen: maison communale	de 9h à 11h30		S.P.F. Finances
12/06/2011	Balade Fays-Oneux	Départ maison communale Baelen	13h30		voir article
15/06/2011	Le Château de Beloeil et Ath	Départ Baelen	7h30	voir article	Pensionnés de Baelen
du 15 au 30/06/2011	Exposition de photographies	Baelen: atrium de la maison communale	voir article	entrée libre	Maison du Tourisme du Pays de Vesdre
19/06/2011	Balade en passant par la Belle Vue	Place de Dolhain	13h30		Syndicat d'initiative de Limbourg
du 25 au 28/06/2011	KERMESSE	MEMBACH			
25/06/2011	Concours de dessins	Membach	15h	50 cts	L.A.C. (voir article)
25/06/2011	Grand bal en l'honneur du Roy	Membach: salle St. Jean	20h		Sté Royale de Tir St. Jean
26/06/2011	Cortège et tir à l'oiseau	Membach	16h		Sté Royale de Tir St. Jean
26/06/2011	Procession	Baelen: départ église	9h		
26/06/2011	VTT (3 parcours + 1 parcours pédestre)	Départ : Ecole communale Baelen	voir article		Club cycliste baelenois
03/07/2011	Balade Quatre Chênes Membach	Départ maison communale Baelen	13h30		voir article
19/07/2011	Asselborn (Luxembourg) et Animalaine	Départ Baelen	8h	voir article	Pensionnés de Baelen
07/08/2011	Balade Lontzen	Départ maison communale Baelen	13h30		voir article
28/08/2011	Brocante rue Longue	Rue Longue			Comité de quartier Longue-Médael-Elzet



**Avis aux personnes
et organisateurs de
BALS en lieux clos
ou de
MANIFESTATIONS
en plein air**

**Le règlement général de police prévoit une série
d'obligations à respecter par les organisateurs de**

**REUNIONS PUBLIQUES
EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR
(bals, méga-soirées, autres festivités)**

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune www.baelen.be - Rubrique Vie administrative - Documents en ligne - Chargement de documents: «Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos», ainsi que «les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative» à respecter.

**Kermesse de Membach
Samedi 25 juin 2011 à 15h
Concours de dessins**

Le L.A.C. de Baelen-Membach organise, comme par le passé pendant la kermesse de Membach, un **grand concours de dessins** pour tous les enfants entre 4 et 12 ans.

Les enfants seront répartis entre trois catégories :

- > les 4 à 6 ans
- > les 6 à 9 ans
- > les 9 à 12 ans

Des prix seront distribués dans chaque catégorie.

Si le concours de dessins vous intéresse, nous vous donnons rendez-vous devant la salle Saint-Jean le samedi 25 juin à 15h.

P.A.F. : 0,50 €

Pour de plus amples informations :
Nathalie Thönnissen - 0486/90.23.63

**Kermesse de Baelen
Samedi 4 juin 2011 à 14h
Après-midi récréative pour les enfants**

Le L.A.C. de Baelen-Membach organise pendant la kermesse de Baelen, un grand concours de dessins pour tous les enfants entre 4 et 12 ans.

Les enfants seront répartis entre trois catégories :

- > les 4 à 6 ans
- > les 6 à 9 ans
- > les 9 à 12 ans

Des prix seront distribués dans chaque catégorie.

Ce concours de dessins sera suivi par un **spectacle de clowns à 15h30**.

Si le concours de dessins et le spectacle de clowns vous intéressent, nous vous donnons rendez-vous au Parc communal le samedi 4 juin à 14h.

P.A.F. : 1 €

Pour de plus amples informations :
Nathalie Thönnissen - 0486/90.23.63

Kermesse de Baelen



**Grande exposition
de peintures
Retrospective Pierre Eydt
Baelen et Membach
sur la toile**

Les samedi 4 et dimanche 5 juin de la kermesse, le L.A.C. de Baelen-Membach vous invite à parcourir la double exposition qu'il consacre, d'une part à une

Rétrospective Pierre Eydt, peintre baelenois, né en 1920, décédé en 2002

et d'autre part à

Baelen et Membach vus par divers artistes peintres et dessinateurs de chez nous avec des oeuvres de Michel Glineur, Jean-Pierre Gustin, Christine Hauglustaine, Alfred Hendrick, Peter Hodiamont...

L'exposition se déroulera dans l'atrium de la Maison Communale, rue de la Régence 1, à Baelen.

Heures d'ouverture :

Samedi 4 juin de 9 h à 18 h
Dimanche 5 juin de 11 h à 18 h

Cette exposition rassemblera pour la première fois, prêtées par des institutions et des privés, de nombreuses oeuvres consacrées à notre entité communale et à l'artiste baelenois, Pierre Eydt, disparu en 2002.

**Vu son caractère exceptionnel,
cette exposition est à découvrir. Absolument !!!**

**Le dimanche 05 juin 2011,
à l'occasion de la kermesse de Baelen,
le Club Cycliste Baelenois organise
la traditionnelle course cycliste
de Baelen.**

La course de plus ou moins 80 kilomètres passe par Baelen – Membach – Dolhain. Les coureurs effectuent 7 fois la boucle. Le départ à 14h30 et l'arrivée se déroulent à Baelen.

Venez nombreux applaudir les coureurs!



**Avec le soutien
du Député provincial
en charge des Sports**



SOCIÉTÉ ROYALE DE TIR SAINT-PAUL

PROGRAMME DE LA KERMESSE 2011 Samedi 4 juin - Bal de la kermesse Avec **GUY CREMER ET SON ORCHESTRE**

Mardi 7 juin

10h: Messe pour les vivants et défunts de notre société, et plus particulièrement pour les membres décédés après la fête patronale, suivie d'un petit cortège dans le village accompagné de la fanfare et des enfants de l'école.

14h30: Cortège, toujours accompagné de la fanfare, vers le champ de tir.
15h: Début du tir à l'oiseau

Après la chute du coq, les alfères exécuteront le jeu du drapeau en l'honneur du nouveau roi.

FLASH BACK 80

animera la soirée ainsi que l'entrée du nouveau roi.

Le comité remercie l'administration communale et la police pour sa collaboration, la fanfare pour sa participation aux cortèges et l'animation dans le parc ainsi que la commission des jeunes du F.C. Baelen pour le service au bar ce jour.

Le comité.

Lors de l'Assemblée Générale du jeudi 3 février 2011, la dissolution du « Club des Collectionneurs de Membach » a été prononcée.

Les avoirs du club seront versés en tant que don à deux associations locales, à savoir « Les Alizés » (service d'accueil de jour pour handicapés adultes), rue de Fusillés à Membach et le groupe de l'« Amicale des 3 x 20 » de Membach.

Un grand merci à ceux et celles qui nous ont soutenus pendant toutes ces années.

Le Comité.

Notre action « ramassage de déchets »

Nous sommes les bénéficiaires du centre de jour « Les Alizés » à Membach. Durant nos balades, nous avons remarqué qu'il y avait beaucoup de déchets sur les chemins de Membach.

Les mercredis 9 mars et 13 avril 2011, nous avons donc organisé un ramassage à Membach. Durant l'après-midi, nous nous sommes séparés en deux groupes et nous avons récolté les déchets trouvés. Après, nous les avons jetés dans des sachets de poubelle. Nous trouvons que c'est important de ne pas polluer les chemins.

Les bénéficiaires des Alizés



Autres activités du LAC en 2011

4 & 5 juin : Kermesse à Baelen. Dessins d'enfants. Clowns. Expositions « Salon d'ensemble de peintres anciens et actuels » Sujet : Baelen-Membach.

25 juin : Kermesse à Membach : Dessins d'enfants.

11 septembre : Visite guidée de la tour de l'Eglise de Baelen (XII^es)

2 octobre : Visite historique de Baelen par Camille Meessen. Visite guidée de la tour de l'Eglise de Baelen (XII^es)

Automne : Théâtre « Un air de Famille » d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, jouée par la troupe des Enfants de la Tchatche avec Annick Pilot, Alex Bruwier, Kathy Grosjean, Olivier Hauglustaine...

21 novembre : Petit déjeuner d'Oxfam n°2.

Renseignements : 0486/90.23.63
0478/21.48.09
0474/80.21.79

Bienvenue à tous !!!!

Karaté : Victoires pour le club de Baelen



Ce dimanche 27 mars, le club Karaté de Baelen a participé avec beaucoup de succès au championnat de la province de Liège, qui a eu lieu dans le centre sportif d'Eupen.

11 compétiteurs de notre club ont acquis des places podiums dans les catégories kata (formes) et kumité (combat libre) parmi un nombre total de participants de plus de 130 compétiteurs issus de 11 clubs de toute la province.

Les karatékas du Shu Ha Ri Dodjo Baelen ont ramené 17 coupes au total, dont 8 premières places, 4 deuxièmes places, 4 troisièmes places et une quatrième place.

Voici les classements en détail:

Yann Peters -> 1^{ère} pl. kumité (scolaires), **Jessica Nols** -> 1^{ère} pl. kata et 1^{ère} pl. kumité (juniors), **Jordan Mathieu** -> 4^{ème} pl. kumité (minimes), **Frédéric Offermann** -> 1^{ère} pl. kata et 1^{ère} pl. kumité (minimes), **Viviane Scholl** -> 1^{ère} pl. kata (cadets), **Nathan Polis** -> 2^{ème} pl. kata et 3^{ème} pl. kumité (pupilles), **Raphaël Peiffer** -> 1^{ère} pl. kata et 3^{ème} pl. kumité (cadets), **Dieter Scholl** -> 3^{ème} pl. kata et 1^{ère} pl. kumité (seniors), **Sascha Nols** -> 2^{ème} pl. kata (cadets), **Manuel Liebscher** -> 2^{ème} pl. pl. kata et 2^{ème} pl. kumité (seniors), **Julian Straat** -> 3^{ème} pl. kata (cadets).

A cette occasion, les entraîneurs voudraient adresser avec fierté leurs félicitations à tous pour le bon travail!

Juste un mois avant le championnat provincial avait lieu le championnat de Wallonie pour les jeunes de la fédération à Anderlues. Ici, **Nathan Polis** et **Awa Kempen** ont une fois de plus prouvé leur talent et motivation et se sont qualifiés pour le championnat de Belgique

Nathan a obtenu une 5^{ème} place en kumité et Awa la 5^{ème} place en kata.

Au championnat de Belgique, les deux jeunes karatékas ont pu faire leurs premières expériences au niveau national où les meilleurs combattants du pays (8 francophones, 8 flamands) se sont affrontés pour la coupe par catégorie. Ici, les deux Baelenois ont dû s'incliner au premier tour.

Veuillez noter que le club s'entraîne depuis début mars dans la salle de psychomotricité dans le nouveau bâtiment de l'école primaire de Baelen.

Horaires d'entraînements pour débutants / groupe inférieur :

Mercredi et vendredi : 18h – 19h

Contact:

Marc Thielmanns

Tél. 087 55 21 25

E-mail: monique&marc@skynet.be

www.shuhari-doju.be



GROUPE EXPRESSIONS

Les élèves des ateliers DANSE (4 groupes : 5-8 ans, 9-12 ans et 13-18 ans) et THÉÂTRE (1 groupe 10-16 ans) vous présenteront leur travail de l'année le **DIMANCHE 29 MAI 2011 à 16h** à la salle du Foyer culturel de Baelen.

Entrée : 3€ (2 boissons comprises)

Si vous êtes intéressés à inscrire votre enfant aux ateliers de la saison 2011-2012, faites-vous connaître dès maintenant aux numéros suivants :

Marine Nihant : 0477/33 02 64

Angélique Marmarinou : 0495/34 54 22



Les ZINZINconnus vous invitent à leur
2^E BALADE CONTÉE
THEME: LES PIRATES

BAELEN
SAMEDI 14 MAI
 Départs: Local patro
 entre 18h et 19h30
 Durée: ± 1h30
 PAF: 3€ (1 boisson comprise)

Les enfants doivent
 être accompagnés.
 Poussette tout chemin.
 Chaussures de marche
 recommandées

Inscriptions souhaitées
 0494 21 17 70 - leszinzinconnus@gmail.com



Les pensionnés de Baelen vous proposent :

Le voyage en Camargue du 28 mai au 03 juin

Le mercredi 15 juin : Le Château de Beloeil et Ath

Baelen-Liège-Spy arrêt café
 Repas de midi sur place avec eau, vin et café compris.
 Après-midi direction Ath où nous visiterons le musée des Géants
 Temps libre dans le centre avant le retour pour Baelen.

Départ : 7h30

Prix : du car 20€

Visite et repas : 30€

Le mardi 19 juillet : ASSELBORN (Luxembourg) et Animalaine

Baelen, Weiswampach arrêt café, Trois-Vierges, Asselborn
 Visite du musée des écritoires.

Repas de midi sur place.

Après-midi nous irons vers Bizory pour visiter Animalaine,
 musée vivant de la laine.

Temps libre à Bastogne.

Départ : 8h

Prix : du car 17€

Visite : 30€

Inscriptions et renseignements :

Léon Corman: 087 76 40 36

M.-L. Radermecker: 087 76 28 59



Remerciements

Je ne pensais pas retirer autant de bénéfices de ma nomination au mérite sportif 2010. Ce fut vraiment une très belle opportunité de mettre à l'honneur l'athlétisme, un sport que tout le monde connaît mais que je pense être le seul baelenois à encore pratiquer (pensées à Tim et Kévin Skok).

Je tiens à remercier tous les baelenois présents ce 25 février à la remise des mérites et tout particulièrement ma famille, mes voisins et amis qui avaient proposé ma candidature.

Je tiens également à féliciter les trois lauréats des Mérites 2010 : Kévin Vandenberg pour son engagement dans le football, Nathalie Thönissen pour son implication dans la vie culturelle de notre commune et Georges Pirnay pour son dévouement dans le club de football local.

André Van Steenberge

Croix des 5 chemins

Ce 2 avril 2011, quelle belle surprise de revoir à nouveau sur son socle de pierre, la croix des 5 chemins située sur le dessus de Runschchen, dont quelques habitants intéressés par ce patrimoine s'étaient émus de la disparition et qu'ils pensaient perdue à jamais. Ces mêmes habitants souhaitent par ce message remercier la personne bienveillante, qui a assuré un magnifique travail de restauration de ce petit patrimoine.

La désolation exprimée dans le bulletin communal ne donne que plus de valeur à ce geste.

Avec les remerciements des habitants ravis



«Le R. Baelen FC a l'honneur d'organiser les 3-4-5 juin 2011, le Challenge Hick de l'Entente des Clubs Verviétois.

Il s'agira de venir voir les 16 meilleures équipes préminimes (10 ans) de la région sur un tournoi de 2 jours de poule et 1 jour de finale.

Nous vous attendons nombreux pour venir supporter notre équipe.

A tous les Baelenois et Baelenoises;

Notre **3^{ème} grande brocante de la rue Longue**

sera de retour au mois d'août de cette année,

et elle sera ouverte, cette fois-ci,

A TOUS LES BROCANTEURS.

Elle aura lieu le dimanche 28 août, n'hésitez pas à noter cette date dans votre agenda.

De plus amples informations concernant les réservations pour les emplacements vous seront données lors de la prochaine parution du bulletin communal au mois de juillet.

Le comité de quartier Longue-Medael-Elzet

BALADES

Pour découvrir votre village et votre région, nous vous invitons à participer aux différentes balades organisées :

12 juin FAYS-ONEUX

03 juillet QUATRE CHENES – MEMBACH

07 août LONTZEN

04 septembre GILEPPE-BORCHENE

02 octobre MEROLS-KETTENIS

Point de rencontre : devant la maison communale de Baelen à 13h30

Durée : environ 2 h ou 8 km

Difficulté : aucune

Équipement : chaussures de marche – bottes

Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0473/984498

Flas Gilberte et Louis : 087/763389

Pirard Jos : 087/569157-087/569158

Week-end de la récup'

Les 12, 13 et 14 mai 2011,

(re)découvrez le plaisir de la récup'

Pendant 3 jours, de Tournai à Welkenraedt, en passant par Bruxelles, Namur, Liège et Gedinne... une trentaine de magasins de seconde main vous ouvrent leurs portes !

Dans votre région, ce sont les 3R, rue Mitoyenne 218 à Herbesthal, qui vous accueilleront, de 10h à 16h, le samedi 14 mai.

Des animations sont prévues toute la journée. Pour les enfants : château gonflable, pêche aux canards, grimaces, balades à poney... Et pour tous : défilé de mode, concert de l'ensemble vocal Nota Bene, exposition d'artistes sur le thème de la nature, présence d'artisans locaux, explications sur la réalisation d'un compost... Et bien sûr de quoi boire et manger pour tous les goûts. Entrée libre.

L'électroménager à un tiers du prix neuf, des ordinateurs prêts à l'emploi, des vélos remis en ordre, des vêtements et des meubles originaux... sont autant de bonnes idées à (re)découvrir. Le mot d'ordre étant l'originalité, chacune des organisations participantes présentera ses activités pour une journée haute en couleurs. Le fil rouge de cette édition 2011, « la récup'... se met au vert » sera décliné sous toutes ses formes ! C'est le printemps, réveillez votre créativité : outils de jardin, chaises longues, livres de jardinage, jouets d'extérieur, vélos, chapeaux et petites robes à fleurs vous attendent !

Alors, prêt à consommer autrement ? Lors de votre visite dans nos magasins, recevez des semences de fleurs sauvages ! Le temps est au re-nouveau...

Infos et programme des activités sur www.larecup.be ou au 081/73.07.30

Pour les 3R en particulier : 087/89.08.39

Paroisse Saint Paul Baelen

Invitation à tous

**Cette année la procession du Saint-Sacrement
aura lieu le dimanche 26 juin.**

L'Eucharistie sera célébrée chez Mr et Mme Hoen à Nereth vers 10h, nous partirons donc à 9h de l'église via la rue de l'Eglise et l'allée des Saules :

1^{er} reposoir, allée des Saules chez M. et M^{me} Poncin, puis nous poursuivrons vers Nereth.

2^{ème} reposoir, à la croix chez M^{me} Rombach, ensuite rue de Horren .

Messe vers 10h à la croix chez M. et M^{me} Hoen.

Le retour se fera par la rue de la Source, Nereth ensuite à droite par le chemin du «Petit Paradis».

3^{ème} reposoir, à Oeveren chez M. et M^{me} Massenau, et retour à l'église pour la bénédiction finale.

Comme les autres années, la police assurera la sécurité et la fanfare égayera la route. Le dais sera porté par les membres de la société de tir Saint-Paul et la chorale animera les reposoirs, ainsi que l'Eucharistie. Nous invitons tous les paroissiens et particulièrement les acolytes, les enfants de la première communion et les jeunes de la profession de foi de cette année.

Nous vous remercions déjà pour votre participation à la procession de la Fête-Dieu, en espérant une belle journée ensoleillée et une assistance nombreuse en ce (presque) début des vacances.

*M. le Curé Guy Balaes
L'équipe d'animation paroissiale.*

Le Syndicat d'Initiative de Limbourg organise le 19 juin 2011, une balade qui passera par notre commune.

« En passant par la Bellevue... »

Dimanche 19 juin 2011

Départ : 13h30, place de Dolhain.

Nous profiterons d'un très beau panorama sur Dolhain et la vallée de la Vesdre.

Après avoir rejoint Runschen et Vreuschemen, une boucle dans le village de Membach amorcera le retour par routes campagnardes, sentier de grande randonnée et prairies.

Distance : ± 11 km

Concept : M. Denis 087/88.26.99

SORTEZ VOS VIEUX FILMS...

L'année 2012 marquera les 40 ans d'existence du LAC [Loisirs, Arts & Culture]. Pour fêter dignement cet anniversaire, plusieurs activités seront prévues au programme. Parmi celles-ci, la projection de films relatant ces 40 années de vie baelenoise et membachoise, 40 années de vie locale à remplir d'images, sans aucun doute émouvantes pour beaucoup d'entre nous, mais aussi pleines de souvenirs pour d'autres.

Aussi le LAC lance-t-il un appel à toute personne qui posséderait des films super 8 et autres supports, de se faire connaître afin de réaliser un montage qui sera présenté au courant du premier trimestre 2012.

Si vous êtes dans le cas, vous pouvez contacter :

Nathalie Thönnissen : 0486 / 90.23.63

André Hauglustaine : 0478 / 21.48.09

Camille Meessen : 0474 / 80.21.79

Merci d'avance !

Club cycliste Baelenois

VTT le 26 juin 2011

Le Club Cycliste Baelenois a le plaisir d'inviter toute la population Baelenoise et Membachoise à participer à sa traditionnelle sortie VTT le 26 juin 2011.

3 parcours VTT de 25 - 35 - 45 km vous seront proposés

+

NOUVEAU un parcours pédestre de 8 km.

Le point de départ est l'école communale de Baelen.

Tous les parcours sont étudiés pour vous faire découvrir les attraits de notre région, vous traverserez nos campagnes et nos forêts tout en évitant au maximum les routes.

Tous nos circuits sont soigneusement fléchés et de généreux ravitaillements vous sont proposés.

A votre retour vous disposerez d'une aire de nettoyage pour vos vélos, de la possibilité de vous restaurer à notre barbecue et de prendre un verre entre amis à la cafétéria.

Nous vous attendons tous très nombreux !

Le Club Cycliste Baelenois



Sécurisez votre habitation contre le vol et l'incendie et bénéficiez d'une réduction d'impôt de 710 €

Vous souhaitez vous équiper contre le vol ou l'incendie ? Sachez que vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50% des dépenses réellement payées. Le montant maximum indexé pour l'exercice d'imposition 2012 - revenus 2011 - s'élève à 710 €.

En sécurisant votre habitation, vous protégez ce que vous avez de plus précieux. Mais vous bénéficiez aussi d'une réduction d'impôt.

Alors pourquoi hésiter ? Gagnez en sécurité !

Conditions à respecter

Pour bénéficier de cette réduction mais aussi pour garantir la qualité de l'installation, les prestations doivent impérativement être effectuées par un entrepreneur enregistré. Cette réduction n'est pas cumulable avec d'autres réductions d'impôt qui porteraient sur le même matériel installé.

Obligations pour l'entrepreneur enregistré

Sur la facture, il doit préciser l'habitation où ont lieu les travaux et doit attester de leur qualité. Le matériel installé doit répondre aux exigences légales arrêtées spécifiquement dans le cadre de cette mesure (Arrêté royal modifiant l'AR/CIR 92 en matière de réduction d'impôt pour les dépenses faites en vue de sécuriser une habitation contre le vol ou l'incendie).

Obligations pour vous particuliers

Vous pouvez bénéficier de cette réduction d'impôt pour les dépenses payées effectivement pendant la période imposable. Les investissements que vous faites exécuter en 2011 et que vous payez en 2011, sont déductibles à l'exercice d'imposition 2012. Les investissements exécutés en 2011, mais qui ne sont payés qu'en 2012, sont déductibles à l'exercice d'imposition 2013.

Précisons encore que vous devez être propriétaire, possesseur, emphytéote, superficiaire, usufruitier ou locataire du bien immobilier. Vous devez tenir à la disposition du contrôle des contributions la facture reprenant l'attestation de l'entrepreneur ainsi que la preuve du paiement de cette facture (reçu).

Liste du matériel qui donne droit à cette réduction d'impôt

- Extincteur à eau ou à poudre
- Extincteur automatique dans les locaux des chaufferies au mazout
- Portes résistant au feu une demi-heure
 - entre le garage et l'habitation
 - du côté intérieur menant à la cuisine
 - entre la partie nocturne et diurne de l'habitation
 - du côté intérieur menant au local chaufferie.
- Eléments de sécurisation contre l'effraction
 - portes blindées
 - vitrages spécifiques retardateurs d'effraction avec un côté feuilleté
 - serrures de sécurité et autres systèmes de sécurisation pour les portes, fenêtres, volets, portes de garage, coupoles, fenêtres de toit, soupiraux et barrières
- Détection du vol
 - systèmes d'alarme
 - frais inhérents au raccordement à une centrale d'alarme (abonnement)
 - caméras équipées d'un système d'enregistrement A5

Cette disposition n'est pas cumulable avec les réductions d'impôt ou les déductions fiscales relatives:

- aux dépenses prises en considération à titre de frais professionnels réels.
- aux dépenses faites dans le cadre de tout investissement, entre autres, les immobilisations corporelles qui tendent à une sécurisation des locaux professionnels.
- aux dépenses faites en vue d'économiser l'énergie.
- aux dépenses de rénovation d'habitations données en location à un loyer modéré (logements sociaux).

Plus d'infos

Pour plus d'informations sur la prévention des cambriolages : consultez le site www.besafe.be et contactez votre conseiller en technoprévention.

Pour plus d'informations sur l'impôt des personnes physiques :

Service public fédéral Finances

Contact center : 0257 257 57 / www.minfin.fgov.be



L'ONG «AUTRE TERRE» organise une récolte de vêtements (en bon état), de bibelots pour brocantes, livres, jeux, jouets, vélos, skis, voiturettes d'enfants... plus les anciennes radiographies médicales.

Merci de nous faciliter le travail en évitant les articles abîmés ou ébréchés.

Avec l'opportunité de vous débarrasser de tout ce qui vous encombre, vous nous aiderez à lutter pour l'élimination de la pauvreté. Les bénéfices réalisés à cette occasion nous permettront de poursuivre notre but d'aider au développement de nombreux projets économiques dans les pays du Sud (actuellement Mali, Sénégal, Burkina Faso, Pérou, Brésil).

**ENSEMBLE NOUS LUTTONS
POUR UN MONDE PLUS JUSTE**
JEUDI 19 MAI, à la salle
«LA CANTELLERIE»,
rue de la Régence, 6 à BAELEN
de 08h30 à 16h.

Une circulaire vous apportant plus de détails sur cette récolte sera distribuée toutes boîtes dans l'entité de BAELEN aux environs du 9 mai.

Nous espérons vous accueillir très nombreux et vous remercions déjà pour votre généreuse participation.



Pour l'ONG «AUTRE TERRE»
Georges LODOMEZ, responsable régional.

